

# DIGRAIN GRANULÉS MOUCHES

Granulés insecticides destinées à combattre les mouches domestiques. Nouvelle Formule.

### Composition

Acétamipride (CAS n°135410-20-7) \_\_\_\_\_ 5 g/kg  
Fromage \_\_\_\_\_ 10g/kg, TP19  
Contient une phéromone Sexuelle (ci-Tricos-9-ene) et un agent amérissant (benzoate de denatonium)

### Efficacité

**Digrain Granulés Mouches** est un granulé appât insecticide (GB) destiné à combattre les mouches dans les habitations.

**Digrain Granulés Mouches** combine à la fois une substance active, l'acétamipride, à action action choc, un attractif sexuel, le tricosène, et un appât alimentaire très appétant, qui permettent une éradication rapide et durable des mouches domestiques.

**Digrain Granulés Mouches** contient également un amérissant pour limiter tout risque accidentel d'ingestion.

### Application et dose d'emploi

Identifier les endroits où les mouches se posent ou se déplacent (près des portes et des fenêtres, près des sources lumineuses...) à l'abri des courants d'air.

Placer **Digrain Granulés Mouches** dans des supports plats suffisamment larges (assiettes, coupelles) à la dose de 25g pour 10m<sup>2</sup>.

Pour une efficacité optimale, disperser les granulés sans faire de tas. Appliquer toutes les 4 semaines. Par temps sec, pulvériser de l'eau sur les appâts afin d'augmenter leur attractivité. Applicable en présence des animaux dans les zones hors de leur portée et sans traitement direct sur les animaux.



### Référence et conditionnement

Réf. I7230 : Pot de 300g

### Précautions particulières

Utilisez les insecticides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse [fds@lodi.fr](mailto:fds@lodi.fr) Placer les coupelles hors de portée des animaux domestiques et enfants. Ramasser les granulés et les éliminer conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche. Éliminer le produit et son emballage, le produit non utilisé et son emballage souillé conformément à la réglementation en vigueur (ex: grand public en déchetterie, professionnels en filière de collecte des déchets).